



Plu et aires de stationnement

Par **juliacd**, le **09/02/2011** à **14:37**

Bonjour, j'ai acheté en 2005 un appartement en VEFA dans une résidence fermée et sécurisée par un portail automatique. Dans mon lot, sont inclus l'appartement ainsi qu'une place de parking en sous-sol numérotées. A l'époque de la signature, le constructeur nous avait indiqué que les 8 places de stationnement sur le parking extérieur au sein de la résidence étaient des places visiteurs. Or, la SCI qui a construit cet immeuble est aujourd'hui en liquidation judiciaire et l'avocat chargé de cette liquidation nous a informé via notre syndic que cette SCI avait décidé de "mettre en vente" les places de stationnement du parking visiteurs au prix de 3000€ (dont 2 places pour PHMR !). Cela suppose que si aucun des copropriétaires n'achète de place, la SCI serait susceptible de vendre à une personne étrangère à la résidence qui est, je le rappelle "fermée et sécurisée avec un portail" ! Tout cela est-il bien légal ? Merci pour votre réponse. Julia du 95

Par **guardiola95**, le **09/02/2011** à **22:11**

Bonjour j'ai un ami qui a eu le problème similaire. Il a pris la solution la plus simple, prendre un avocat. Si tu le souhaites je peux lui demander les coordonnées, de ce que je sais c'est un bon avocat avec pris honnête. Il avait pris un avocat juste pour conseil. Un ou deux RDV pas plus histoire de fixer les choses. Bon courage A+